

Parc naturel régional du Vexin français

# ELABORATION DU PLU

## Les enjeux de l'urbanisme durable



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



# Les fondamentaux de l'urbanisme durable

- **Optimisation foncière**
- **Renouvellement rural**
- **Mixité générationnelle, sociale et fonctionnelle**
- **Valorisation des espaces naturels et agricoles**
- **Energie et éco-mobilité**



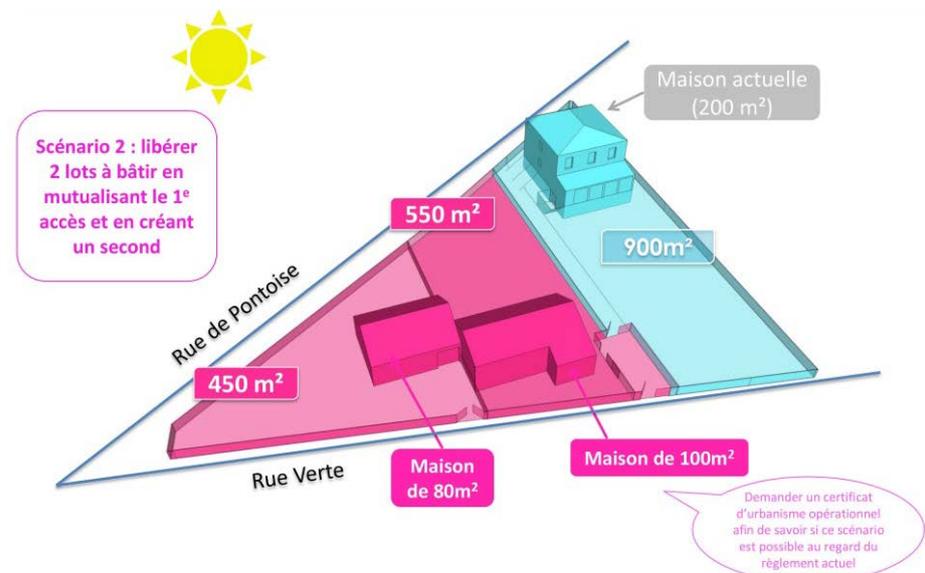
# Optimisation foncière

Enjeu : **L'utilisation économe de l'espace**

Loi : **Gérer le sol de façon économe** (art. L.110)

Charte : **Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles** (art. 2)

<b>Respecter le Plan de Référence</b>	Urbanisation interdite hors zones blanches
<b>Maîtriser l'évolution démographique</b>	Extension urbaine possible uniquement si la croissance démographique communale est inférieure à 0,75% (hors cas particulier)
<b>Densifier les tissus bâtis existants</b> <i>Loi Alur</i>	Analyse de la capacité de densification et justification de la nécessité de prévoir des extensions, le cas échéant



PLU Vallangoujard



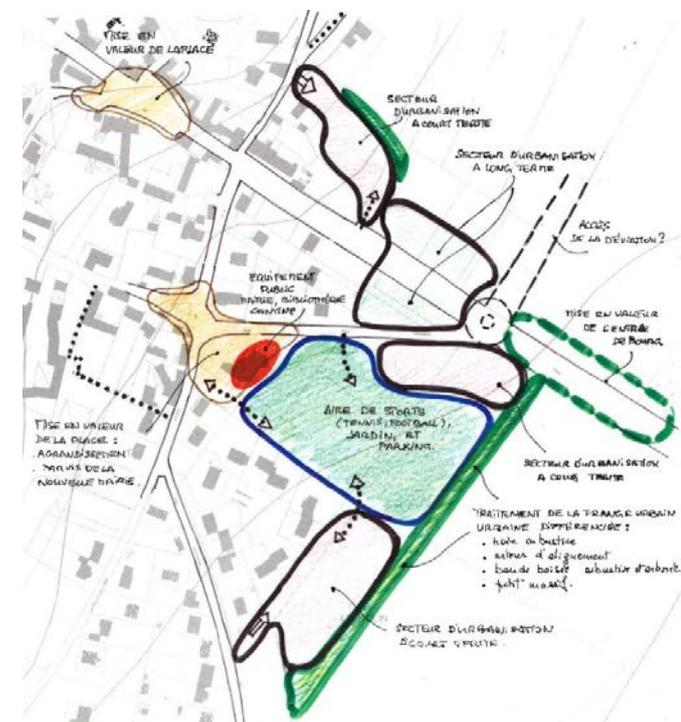
# Renouvellement rural

Enjeu : **Qualité de l'urbanisme et des aménagements**

Loi : **L'équilibre entre : le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux (art. L.121-1)**

Charte : **Gestion économe, exemplaire et innovante des espaces urbanisés ou voués à l'urbanisation (art. 3)**

<b>Promouvoir des formes plus denses et une qualité des aménagements en extensions</b>	Attention portée à la densité, l'insertion urbaine et paysagère des constructions
<b>Maîtriser le processus opérationnel</b>	Phasage pour l'ouverture à l'urbanisation des extensions



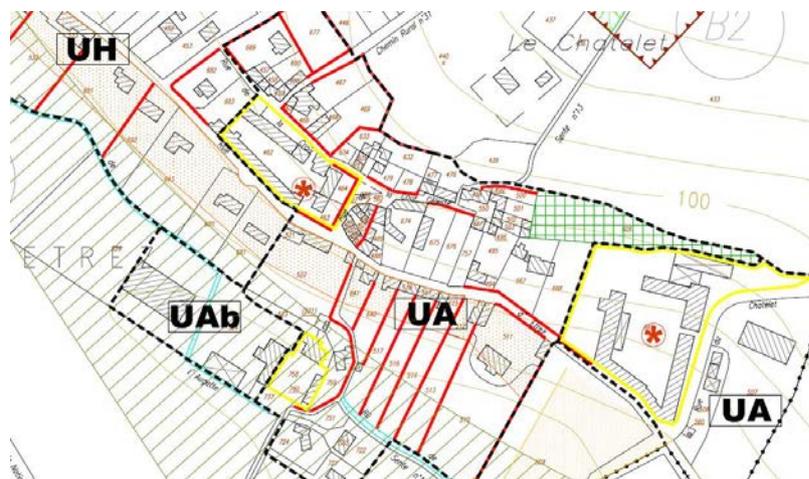
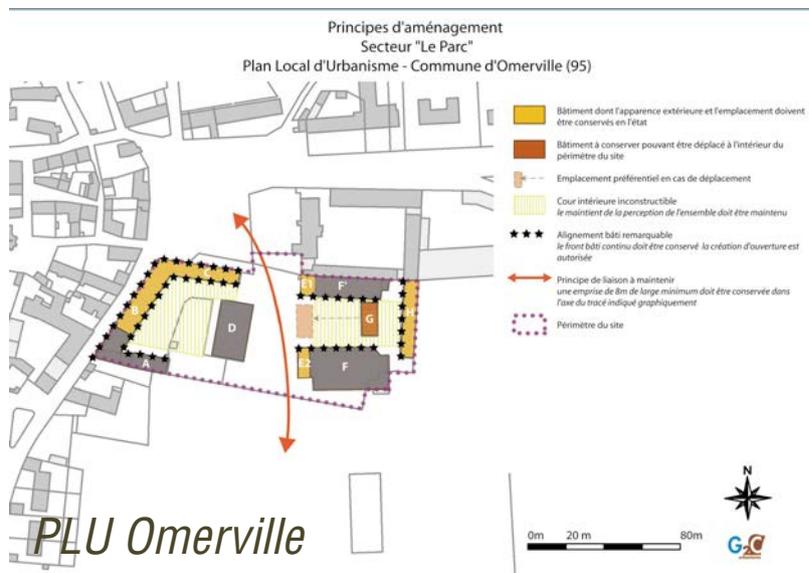
PLU La Chapelle-en-Vexin



# Renouvellement rural

Enjeu : **Densification et réutilisation du bâti ancien**

Charte : **Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine** (art. 10)



**Transmettre l'identité architecturale du Vexin français**

Prise en compte la valeur patrimoniale (simplicité, principe d'habitat groupé...)

**Inventorier, préserver et valoriser le patrimoine rural**

Restauration du bâti ancien et perspectives d'évolution respectueuse des caractéristiques locales

**Encourager la mutation du bâti vacant**

Valorisation et encadrement des reconversions des corps de ferme



# Mixité générationnelle, sociale et fonctionnelle

Enjeu : Réduire les déséquilibres

Loi : L'équilibre entre : la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat (art. L.121-1)

Charte : Rétablir l'équilibre social et le maintien des jeunes (art. 4)



Logements Follainville

<b>Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale</b>	Dispositifs permettant d'accroître la diversité de l'offre immobilière et la maîtrise du foncier
<b>Permettre la mixité fonctionnelle, facteur de convivialité</b>	Diversité des fonctions urbaines à favoriser



**L E G E N D E**

- Zone UA : zone à vocation mixte résidentielle, correspondant au tissu ancien du centre bourg
- Zone UH : zone à vocation mixte résidentielle située dans le prolongement du centre bourg
- + Servitude au titre de l'article L.123-1-16° du code de l'urbanisme : chaque opération entraînant la réalisation de 5 logements et plus doit comporter au moins 20% de logements locatifs financés par un prêt aidé de l'Etat

PLU Brueil-en-Vexin



# Valorisation des espaces naturels et agricoles

## Enjeu : Préserver le paysage

Loi : Assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité (art. L.110)

Charte : Préserver l'identité et la diversité des paysages (art.5)

<b>Maintenir des ceintures vertes autour du village et préserver le grand paysage</b>	Intégration des recommandations de la Charte paysagère
	Protection des éléments bocagers (haies, vergers), les vues...
	Création de secteurs inconstructibles ou à constructibilité limitée selon la sensibilité paysagère
<b>Prendre en compte l'activité agricole et son support</b>	Protéger les espaces agricoles de l'urbanisation et faciliter les déplacements des engins agricoles



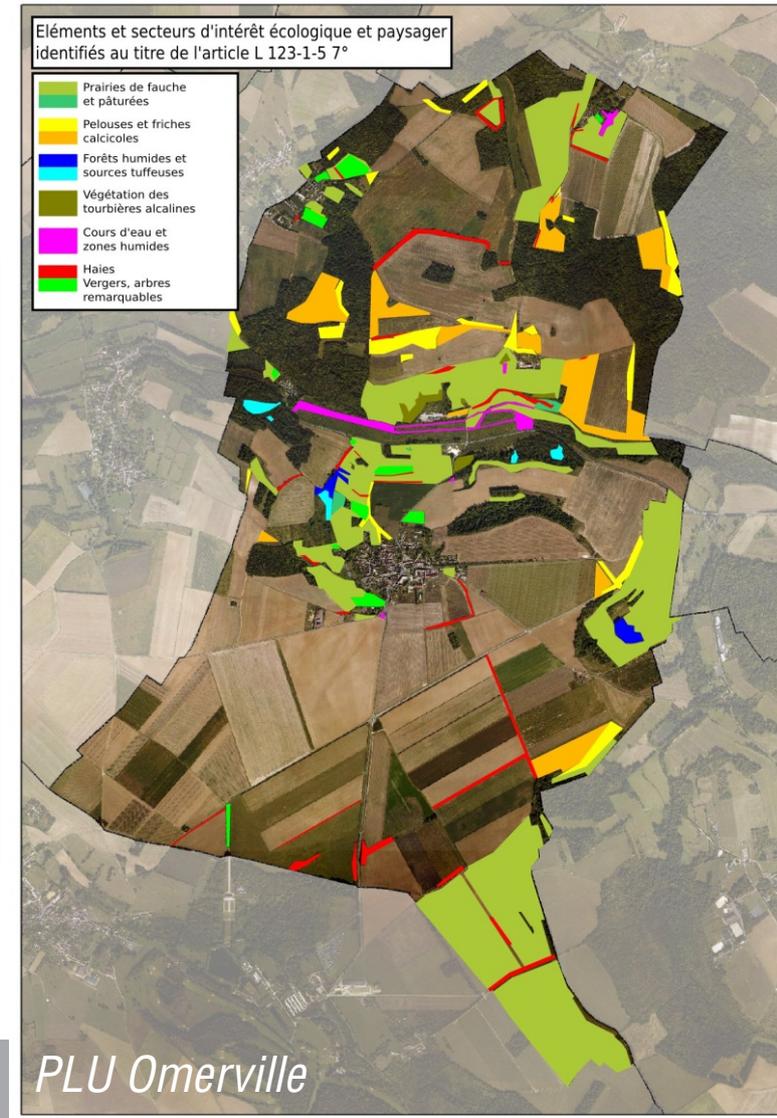
# Valorisation des espaces naturels et agricoles

Enjeu : **Intégrer la Trame Verte et Bleue**

Loi : **Assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité** (art. L.110)

Charte : **Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels et de la biodiversité** (art. 6)

<b>Identifier les sites d'intérêts écologiques</b>	Connaissance et traduction des données environnementales (Atlas du patrimoine naturel...) dans le PLU dans un objectif de protection et de reconquête de la Trame Verte et Bleue
<b>Protéger et mettre en valeur les milieux remarquables</b>	
<b>Promouvoir une gestion durable des espaces forestiers</b>	
<b>Améliorer la fonctionnalité écologique</b>	



# Energie et éco-mobilité

**Enjeu : Encourager le recours aux énergies durables et les mobilités alternatives**

**Loi : Réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles (art. L.110)**

**Charte : Favoriser les transports durables, maîtriser la demande énergétique, privilégier le recours aux énergies renouvelables (art. 9)**

<b>Favoriser les modes de déplacements alternatifs</b>	Amélioration de la desserte en transport en commun, réseau de circulations douces
<b>Encourager le recours aux énergies durables</b>	Intégration des données sur le potentiel énergétique, mesures favorisant l'éco-construction et l'approche bioclimatique
<b>Améliorer l'efficacité thermique des bâtiments</b>	

